



**LE DÉFI DE FORMER UNE RELÈVE SCIENTIFIQUE
D'EXPRESSION FRANÇAISE**

**L'USAGE DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS
DANS LA FORMATION UNIVERSITAIRE
AUX CYCLES SUPÉRIEURS AU QUÉBEC
RÉSUMÉ**

Par Jennifer Dion
Décembre 2012

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Québec 

Dépôt légal — 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-2-550-66761-2 (relié)
ISBN : 978-2-550-66762-9 (PDF)

**LE DÉFI DE FORMER UNE RELÈVE SCIENTIFIQUE D'EXPRESSION FRANÇAISE :
L'USAGE DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS DANS LA FORMATION UNIVERSITAIRE
AUX CYCLES SUPÉRIEURS AU QUÉBEC
RÉSUMÉ**

CONTEXTE ET MÉTHODE DE RECHERCHE

Cette étude, à la fois quantitative et qualitative, vise à documenter les pratiques linguistiques d'étudiants des deuxième et troisième cycles dans trois universités francophones du Québec, soit l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Montréal (incluant ses écoles affiliées¹). Elle s'intéresse également aux perceptions que ces étudiants entretiennent, d'une part, à l'égard de l'usage du français et de l'anglais dans la sphère d'activité scientifique et, d'autre part, à l'égard de la valorisation du français au sein des universités francophones. Le volet quantitatif repose sur une analyse linguistique de l'ensemble des thèses et des mémoires rédigés dans ces trois universités en 1998, 2008 et 2010 (un total de 7 865 manuscrits), alors que le volet qualitatif repose sur une analyse des propos recueillis lors de dix séances de discussion réalisées auprès de 90 étudiants de ces trois universités. Ces participants, aux appartenances disciplinaires diversifiées, étaient tous étudiants à temps plein dans un programme de maîtrise ou de doctorat axé sur la formation à la recherche.

L'USAGE DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS DANS LES ACTIVITÉS DE FORMATION

D'entrée de jeu, on observe que l'usage du français et de l'anglais dans les activités de formation des étudiants des cycles supérieurs varie selon l'activité en question et le domaine d'études. Dans la grande majorité des cas, les cours et les séminaires que suivent les étudiants sont donnés en français. Les cas d'exception découlent le plus souvent de la présence d'un chercheur, anglophone ou allophone, invité à présenter ses travaux aux étudiants lors d'une séance de cours. En consultant la politique linguistique de ces établissements d'enseignement, on constate que le français y est le plus souvent considéré comme la langue *normale* de l'enseignement et que des cas comme ceux qui viennent d'être mentionnés sont prévus dans le règlement. Cependant, il arrive parfois que l'anglais soit officieusement préféré au français parce que les compétences linguistiques du professeur ou du chargé de cours ne sont pas suffisantes pour qu'il enseigne dans cette langue. Il semble aussi que certains professeurs ou chargés de cours donnent leur cours en anglais pour s'adapter aux étudiants incapables de s'exprimer en français. Il n'existe toutefois aucune donnée statistique sur le sujet, mais selon les propos tenus par les étudiants rencontrés, ces deux situations se produisent rarement.

Dans la littérature scientifique, on constate, sans grande surprise il est vrai, à quel point l'usage de l'anglais est prédominant. Dans les groupes de discussion en sciences et génie, en sciences de la santé et en administration, les participants ont affirmé que presque tous les documents qu'ils consultent sont rédigés en anglais. Plus un étudiant avance dans son parcours universitaire et moins il sera en contact avec le français, car plus les connaissances qu'il

1. C'est-à-dire HEC Montréal et l'École Polytechnique. À noter que le nom de ces deux établissements est conforme au nom officiel respectivement privilégié par ceux-ci. Pour plus de détails, voir : HEC Montréal http://www.hec.ca/normes/marque_hec/index.html et École Polytechnique http://www.polymtl.ca/sg/docs_officiels/1313nom.htm (16 novembre 2012).

acquiert sont pointues, plus elles sont, selon les étudiants, diffusées en anglais seulement. De plus, surtout à la maîtrise et au doctorat, la plupart des écrits consultés sont des articles scientifiques et ceux-ci sont le plus souvent publiés en anglais. C'est aussi le cas dans certaines disciplines des sciences humaines et des arts, lettres et langues, même si dans l'ensemble, le français y occupe une plus grande place. En ce qui a trait aux congrès et aux colloques, les étudiants en sciences de la santé, en sciences et génie de même qu'en administration sont ceux qui rapportent devoir faire plus souvent usage de l'anglais, et ce, même au Québec. Dans ces domaines d'études, les participants affirment que les congrès et colloques scientifiques tenus au Québec sont parfois unilingues français, mais le plus souvent unilingues anglais ou bilingues.

Dans un tel contexte, on peut se demander jusqu'à quel point la maîtrise de la langue anglaise est perçue comme une condition essentielle à la poursuite et à la réussite d'études de cycles supérieurs. Questionnés à ce sujet, à peu près tous les participants affirment qu'il est absolument nécessaire d'être en mesure de lire de la documentation spécialisée en anglais. Sans cela, il est très difficile de répondre aux objectifs de programme dans de nombreuses disciplines d'études puisqu'une part importante de la littérature scientifique est souvent rédigée seulement en anglais. Pour ce qui est de la maîtrise de l'anglais à l'oral (conversation et compréhension), les avis sont partagés selon l'importance de cette langue dans la discipline d'études. Quelques rares participants affirment qu'ils ne pourraient étudier dans le même programme s'ils ne parlaient pas l'anglais, mais la plupart soutiennent qu'il s'agit d'un avantage plutôt que d'une compétence essentielle.

LA RÉDACTION DES MÉMOIRES ET DES THÈSES : ASPECTS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Parmi les différentes activités que comprend la formation aux cycles supérieurs, la rédaction des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat est l'un des aspects ayant le plus retenu l'attention. Bien que cet exercice ne soit pas obligatoire pour l'obtention d'un diplôme de maîtrise ou de doctorat, il constitue un passage obligé dans le cas d'un programme axé sur la recherche. Le cas échéant, il s'agit d'une activité fondamentale puisque c'est souvent à cette occasion qu'un étudiant rend compte, pour la première fois, de sa démarche scientifique par écrit.

L'analyse linguistique² réalisée permet de constater que pour les trois années de référence (1998, 2008 et 2010), la grande majorité des mémoires et des thèses, en excluant les articles qui y sont parfois insérés, ont été rédigés en français³. Autrement dit, les mémoires et les thèses, que ce soit la charpente des manuscrits par articles ou l'intégralité du document (quand il s'agit d'une monographie), sont généralement rédigés en français. Ces proportions

2. Les 7 865 manuscrits analysés ont été codifiés en fonction de critères précis : la ou les langues du résumé du document, la forme de présentation (monographie ou insertion d'articles) ainsi que la ou les langues de la charpente, des articles, du résumé de ces articles, s'il y a lieu, et enfin des manuscrits sous forme de monographies.

Dans cette étude, *charpente* désigne les différentes parties qui composent un mémoire ou une thèse par articles, à l'exception de la section des résultats qui est rédigée sous forme d'articles publiés dans des revues spécialisées (ou encore soumis ou prêts à l'être). La charpente d'un mémoire ou d'une thèse par articles comprend donc généralement l'introduction, la recension des écrits, la méthodologie, la discussion générale et la conclusion.

3. Précisons que les établissements d'enseignement universitaires ciblés dans cette étude se sont dotés de règlements qui stipulent que le français, sauf exception, doit être la langue de rédaction des mémoires et des thèses et que seuls les articles qui y sont insérés peuvent être rédigés en anglais. Ainsi, même si les articles insérés dans un manuscrit sont écrits en anglais, celui-ci sera réputé être rédigé en français si la charpente est en français.

s'établissaient à 93,4 % en 1998, à 90,5 % en 2008 et à 90,1 % en 2010⁴. L'importance de l'usage du français varie cependant selon le cycle, le domaine d'études et l'université⁵.

Les étudiants de maîtrise utilisent davantage le français que ceux de doctorat. Si l'on prend en considération les trois années mentionnées, son usage paraît stable à la maîtrise (95,0 %, 91,9 % et 94,1 %) alors qu'il a diminué au doctorat (88,9 %, 86,8 % et 81,5 %). La comparaison par domaine d'études (tableau 1) montre que c'est en arts, lettres et langues ainsi qu'en sciences humaines que le français est le plus utilisé. Dans ces deux domaines d'études, la proportion des thèses et des mémoires rédigés en français avoisine 95 % pour les trois années de mesure. Du côté des sciences de la santé et des sciences et génie, c'est seulement en 1998 que cette proportion a atteint la barre du 90 %. En 2008, la proportion de manuscrits rédigés en français a été de 86,8 % en sciences de la santé et de 85,2 % en sciences et génie; en 2010, ces proportions se sont établies respectivement à 88,3 % et à 85,2 %. Dans ces deux domaines d'études, l'usage du français semble ainsi tourner autour de 85 %, soit environ dix points de pourcentage de moins qu'en arts, lettres et langues et en sciences humaines. Enfin, on constate que c'est en administration que l'usage du français a été le plus faible en 2010 (83,2 %) et qu'il a le plus diminué entre les trois années de référence (94,5 % en 1998).

Tableau 1
Pourcentage de mémoires et de thèses selon la langue des charpentes
et des monographies, par domaine d'études et par année de dépôt

Domaine d'études	Langue des charpentes et des monographies								
	1998			2008			2010		
	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
Arts, lettres et langues	92,2 %	7,8 %	282	94,1 %	5,9 %	337	96,4 %	3,6 %	331
Administration	94,5 %	5,5 %	182	91,1 %	8,9 %	236	83,2 %	16,8 %	238
Sciences de la santé	90,7 %	9,3 %	332	86,8 %	13,2 %	403	88,3 %	11,7 %	472
Sciences et génie	92,5 %	7,5 %	708	85,2 %	14,8 %	817	85,2 %	14,8 %	825
Sciences humaines	95,2 %	4,8 %	866	94,9 %	5,1 %	1010	95,5 %	4,5 %	826

4. Pour plus d'information, voir le tableau 5 de l'étude.

5. Les données recueillies ne permettaient pas de connaître la langue maternelle ni le pays d'origine de l'étudiant.

En ce qui concerne les universités (tableau 2), il apparaît que pour les trois années (1998, 2008 et 2010), l'Université du Québec à Montréal affiche le pourcentage d'usage du français le plus important (97,1 %, 96,3 % et 96,1 %), suivie par l'Université Laval (93,6 %, 90,5 % et 92,2 %) et, enfin, par l'Université de Montréal et ses deux écoles affiliées (91,2 %, 86,5 % et 85,1 %). On remarque de plus qu'en 2008 et en 2010, une différence de plus ou moins dix points de pourcentage séparait l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Montréal⁶.

Tableau 2
Pourcentage de mémoires et de thèses selon la langue des charpentes et des monographies, par université et par année de dépôt

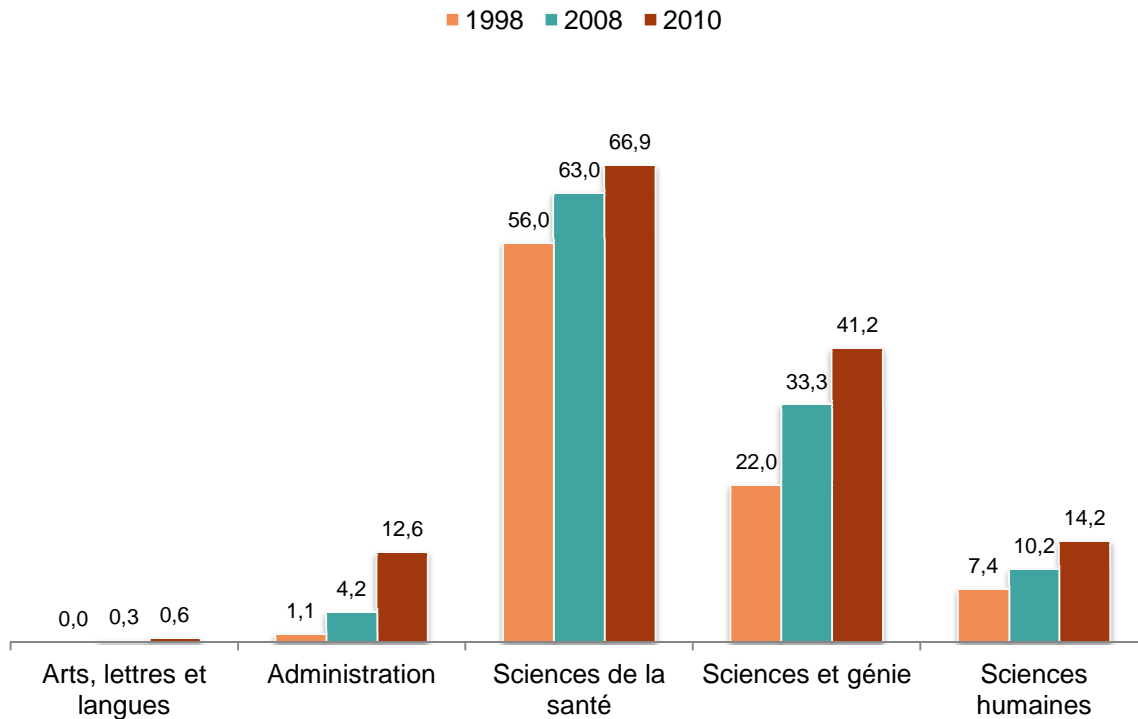
Université	Langue des charpentes et des monographies								
	1998			2008			2010		
	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N	Français	Anglais	N
UL	93,6 %	6,4 %	844	90,5 %	9,5 %	833	92,2 %	7,8 %	909
UdeM+	91,2 %	8,8 %	1007	86,5 %	13,5 %	1169	85,1 %	14,9 %	1143
UQAM	97,1 %	2,9 %	519	96,3 %	3,7 %	801	96,1 %	3,9 %	640

Malgré le constat que les mémoires et les thèses sont rédigés majoritairement en français, ces résultats masquent un phénomène qui prend de l'ampleur, à savoir la présence de plus en plus forte dans ces manuscrits d'articles rédigés en anglais. En effet, l'analyse linguistique permet de voir que la proportion de mémoires et de thèses par articles a augmenté au cours de la période de référence. En 2010, 29,9 % des manuscrits ont été présentés sous cette forme, comparativement à 22,8 % en 2008 et à 17,2 % en 1998⁷. Dans les trois universités considérées, l'insertion d'articles est une pratique plus courante au doctorat qu'à la maîtrise et c'est également au troisième cycle qu'elle a le plus gagné en popularité depuis 1998. La comparaison par domaines d'études (figure 1) montre que la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse par articles est une pratique qui existe dans chacun d'eux, à l'exception des arts, lettres et langues. Son importance varie toutefois selon les domaines. C'est en sciences de la santé qu'elle est la plus courante, et ce, depuis un certain temps puisque déjà en 1998, plus de la moitié des mémoires et des thèses étaient présentés sous forme d'insertion d'articles. En sciences et génie, la pratique demeure moins fréquente que dans les sciences de la santé, mais sa croissance a cependant été plus importante au cours de la période considérée; de 1998 à 2010, la proportion de manuscrits par articles a presque doublé, passant de 22,0 % à 41,2 %.

6. Même en excluant les sciences de la santé de l'analyse, puisque l'Université du Québec à Montréal n'offre pratiquement aucun programme de formation dans ce domaine d'études, les proportions ne changent presque pas. Pour plus d'information, voir le tableau 7 de l'étude.

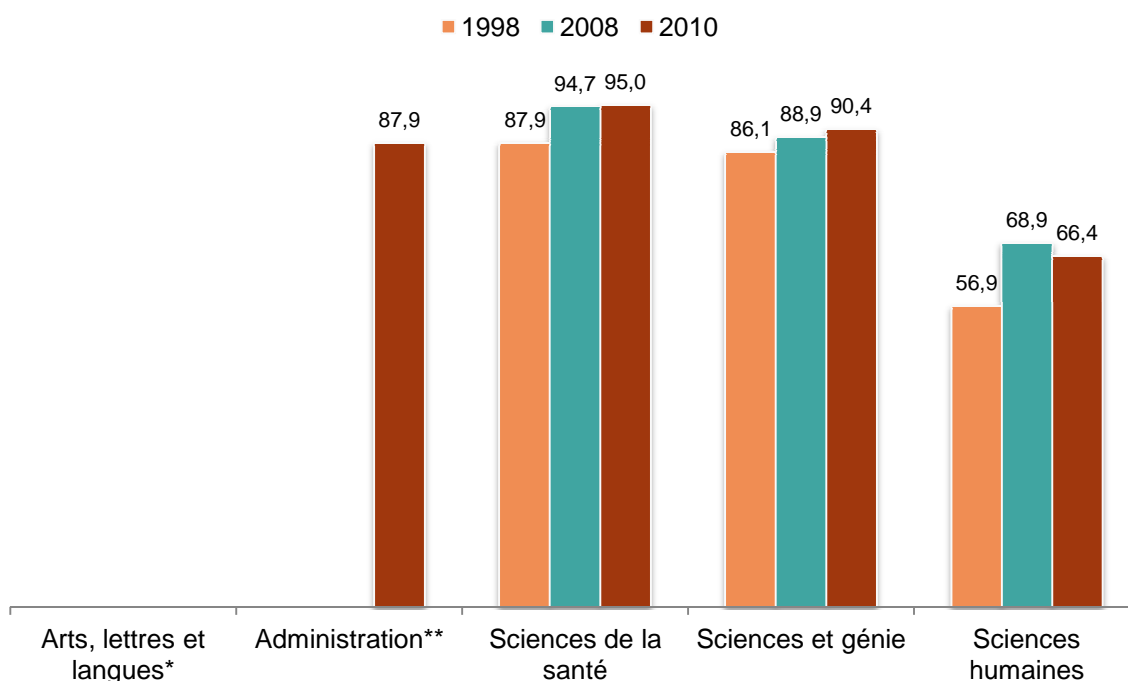
7. Pour plus d'information, voir la figure 4 de l'étude.

Figure 1
Pourcentage de mémoires et de thèses par articles,
par domaine d'études et par année de dépôt



Par ailleurs, on constate en observant la figure 2 que l'anglais est la langue la plus utilisée pour les articles insérés dans les mémoires et les thèses dans tous les domaines d'études, mais selon des proportions variables. C'est en sciences de la santé qu'il est le plus utilisé, dans une proportion de l'ordre de 95,0 % en 2010, alors qu'en sciences humaines, l'usage de l'anglais dans la rédaction des articles insérés dans les mémoires et les thèses a été de 66,4 % pour la même année de référence. Ainsi, même si les monographies et les charpentes des manuscrits par articles sont dans la majorité des cas rédigées en français, il n'en demeure pas moins que la popularité grandissante de ce mode de présentation, où les articles insérés sont le plus souvent en anglais, est un facteur qui contribue fortement à une présence plus marquée de l'anglais dans les mémoires et les thèses analysés.

Figure 2
Pourcentage d'articles en anglais par domaine d'études
et par année de dépôt



* Les pourcentages pour les années où très peu d'articles ont été recensés ont été omis. En 1998, aucun article n'a été recensé en arts, lettres et langues. En 2008, on a compté 1 article et en 2010, 5 articles.

** Même remarque que dans la note précédente. En 1998, 6 articles ont été recensés et 28 l'ont été en 2008 (91 l'ont été en 2010).

Selon les propos tenus par les participants aux groupes de discussion, le mode de présentation par articles est très valorisé et encouragé par le milieu universitaire dans de nombreuses disciplines d'études, quoique d'une manière beaucoup moins marquée en arts, lettres et langues. Dans certaines disciplines d'études, surtout en sciences de la santé et en sciences et génie, cette façon de faire est si courante que la question du choix de la forme de présentation ne se pose pas; on vise la rédaction d'articles sauf si les résultats de la recherche ne sont pas assez significatifs pour faire l'objet d'une publication scientifique. Pour l'étudiant qui aspire à une carrière scientifique, l'avantage principal de rédiger un mémoire ou une thèse par articles est de commencer à bâtir son dossier de publications au moment même de sa formation. Cela accroît aussi les chances d'obtenir des bourses d'études et des subventions de recherche ainsi que les possibilités de carrière. Dans les domaines des sciences de la santé et des sciences et génie, mais aussi dans certaines disciplines des sciences humaines telles que la psychologie, les étudiants travaillent souvent en collaboration avec un groupe de recherche ou sous la supervision d'un chercheur qui fournit les ressources financières et humaines nécessaires à la poursuite du projet. Comme la publication scientifique est généralement le corrélat de ces partenariats scientifiques, la possibilité pour l'étudiant d'insérer un ou des articles dans son

mémoire ou sa thèse et d'en faire le cœur principal de son manuscrit s'avère une importante économie de temps et de travail.

Si les étudiants choisissent préférentiellement l'anglais pour la rédaction des articles insérés dans leur manuscrit, c'est parce qu'ils aspirent à être publiés dans une revue de calibre international et, surtout, à être lus et cités par le plus grand nombre possible d'individus. Soulignons que dans certaines disciplines spécialisées, il n'existe aucune solution de rechange à la publication en anglais, ce qui signifie que la publication d'articles en anglais relève plus de l'obligation que d'un choix personnel. On a cependant constaté, lors des séances de discussion, que bien que l'usage de l'anglais soit préféré pour la rédaction des articles, le français l'est pour toutes les autres parties du manuscrit. De nombreux participants ont ainsi utilisé le terme *bilingue* pour décrire leur mémoire ou leur thèse par articles. Cela est perçu comme le meilleur des deux mondes, c'est-à-dire un ou des articles écrits dans la langue de publication internationale et tout le reste en français. De même, la plupart des participants qui rédigent un manuscrit sous forme de monographie préfèrent le faire en français.

LA PROMOTION DU FRANÇAIS ET DE LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE DANS LES SCIENCES

L'avenir du français dans la sphère scientifique est étroitement lié aux représentations qu'entretiennent les chercheurs de demain à cet égard ainsi qu'aux comportements linguistiques qu'ils adopteront au cours de leur vie professionnelle. Dans un contexte où de nombreuses activités de formation impliquent un usage important de la langue anglaise, l'étude a cherché à mettre en lumière l'opinion des étudiants rencontrés à l'égard de la promotion du français et, plus largement, de la diversité linguistique dans le monde scientifique. Valorisent-ils l'utilisation du français dans leur formation et prévoient-ils le faire au cours de leur carrière? Que pensent-ils de l'idée de défendre la place du français et des autres langues au sein de la communauté scientifique internationale?

De façon générale, on constate que les opinions des participants à l'égard de la promotion du français et de la diversité linguistique dans les sciences se partagent entre deux tendances. D'un côté, pour la plupart des participants en sciences et génie, en sciences de la santé et en administration, le français n'a pas sa place dans les sciences, du moins pas dans la communication scientifique internationale. Pour la majorité d'entre eux, l'usage du français se limite au local, aux publications de petite envergure et à la vulgarisation scientifique. Cela ne signifie pas qu'ils ne valorisent pas le français d'une manière globale, mais pour ces participants, la science se passe en anglais et c'est une situation qu'ils perçoivent habituellement d'une manière positive. La prédominance de l'anglais est synonyme pour eux de progrès scientifique, car cette situation facilite à leur avis les échanges entre chercheurs à l'échelle nationale et internationale. De plus, plusieurs participants se disent complètement indifférents à la prédominance de l'anglais dans le monde scientifique et cette question ne suscite pas vraiment leur intérêt. Cette situation est perçue comme allant de soi et il serait utopique, selon eux, de vouloir faire en sorte que cela change. Par extension, l'idée de vouloir maintenir et développer un espace scientifique francophone international tout comme celle de favoriser la diversité linguistique dans les sciences trouvent chez eux très peu d'écho. Précisons cependant que certains participants ont soulevé la distinction entre l'activité de production scientifique, celle de communication des résultats et celle de formation. Pour ces participants, le

travail scientifique se déroule le plus souvent en français au Québec, de même que l'enseignement, ce qui fait en sorte que la situation ne leur semble pas problématique. De plus, même si les participants ont exprimé différentes opinions montrant qu'ils valorisent fortement l'usage de l'anglais dans les sciences, dans la communication scientifique du moins, une majorité d'entre eux considèrent essentiel que le français demeure la langue des cours, des examens et des travaux. C'est ce qui explique d'ailleurs que la plupart des personnes rencontrées aient décidé de poursuivre des études de cycles supérieurs dans une université francophone.

De l'autre côté, une majorité de participants en sciences humaines ainsi qu'en arts, lettres et langues affirment spontanément qu'ils valorisent l'usage du français en tant que langue scientifique. Pour eux, le fait de rédiger leur mémoire ou leur thèse en français, de fréquenter une université francophone, de privilégier des approches théoriques et conceptuelles courantes dans les milieux scientifiques francophones ou d'avoir le souci de la qualité de la langue dans leurs écrits est la démonstration de cette valorisation. On remarque aussi que même s'ils adhèrent à l'idée qu'il est nécessaire d'avoir une langue commune pour se comprendre à l'échelle internationale, cela ne signifie pas que le français n'a plus sa place dans la communication scientifique nationale et internationale. Par extension, ces derniers valorisent aussi la diversité linguistique dans les sciences et ce sont aussi eux qui, dans l'ensemble, ont émis des opinions plus critiques au sujet de l'unilinguisme anglais dans la communication scientifique. Au dire de certains de ces participants, la situation linguistique actuelle crée de graves injustices entre les locuteurs de langue maternelle anglaise et les autres, qui sont désavantagés dans leurs études et leur carrière. La convergence vers une seule langue est aussi associée à la perte d'un bagage culturel et scientifique pour les sociétés qui délaissent leur langue au profit de l'anglais.

LES POLITIQUES LINGUISTIQUES ET LA VALORISATION DU FRANÇAIS AU SEIN DES UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

Dans la situation actuelle d'anglicisation des communications scientifiques et de mondialisation des échanges, la place que prend l'anglais dans les universités de langue française tend à s'accroître et la pression exercée sur ces établissements d'enseignement pour qu'ils lui accordent une plus grande place est très forte. En vertu d'une disposition de la Charte de la langue française adoptée en 2002, tous les établissements d'enseignement collégial et universitaire du Québec ont dû se doter, au plus tard le 1^{er} octobre 2004, d'une politique sur l'usage et la qualité du français. Quoique les universités utilisent des dénominations différentes pour désigner leur politique linguistique, les points traités demeurent essentiellement les mêmes. Il s'agit de la langue d'enseignement (y compris la langue du matériel pédagogique et des outils d'évaluation), de la langue de communication de l'administration, de la qualité et de la maîtrise du français, de la langue de travail et, enfin, de la mise en œuvre et du suivi de cette politique.

L'objectif visé par ces politiques n'est pas d'interdire l'usage d'autres langues que le français, mais de mettre en place des balises devant guider les décisions des établissements et les comportements individuels de façon à donner la priorité au français. Or, on a constaté que sur les 90 étudiants rencontrés lors des séances de discussion, moins de dix d'entre eux ont pu

affirmer avec certitude que leur université d'attache dispose d'une politique linguistique. Seulement deux ou trois participants ont dit l'avoir déjà lue et pouvaient rapporter son contenu. À notre avis, cela s'explique principalement par le manque de diffusion des politiques linguistiques, un fait reproché d'ailleurs par différents acteurs du milieu universitaire, tels que certains représentants des comités de suivi des politiques linguistiques et certains représentants syndicaux.

Le manque apparent de diffusion des politiques linguistiques et, par le fait même, la méconnaissance de leur existence par, on le suppose, une grande partie de la communauté étudiante, ont pour effet de les rendre moins efficaces qu'elles pourraient l'être. Les étudiants ne savent pas jusqu'où s'étend leur droit de recevoir une formation en français et n'osent pas toujours s'exprimer quand ils ont des doutes, par exemple lorsqu'un professeur ou un chargé de cours décide de privilégier l'usage de l'anglais pour donner son cours. On peut toutefois se demander s'ils seraient portés à signaler un manquement à la politique linguistique. En effet, certains considèrent que celle-ci n'est pas aussi pertinente aux cycles supérieurs qu'elle l'est au premier cycle, en plus d'être très difficile à appliquer. À la maîtrise et au doctorat, il y a moins de cours, la formation est plus axée sur la recherche, les étudiants sont plus souvent rattachés à une équipe de recherche qu'à leur université et les programmes d'études comptent plus d'étudiants étrangers. Une politique linguistique leur apparaît donc moins essentielle. Précisons que pour ces individus, une telle politique s'apparente aussi davantage à un ensemble de règlements et de contraintes qu'à un guide susceptible d'aider la réflexion et la prise de décisions devant un choix linguistique. Or, en les faisant davantage connaître à l'ensemble de leur communauté, les universités pourraient aussi mettre en évidence le rôle de ces politiques pour la valorisation du français dans l'enseignement et la recherche.

On constate cependant que même si la grande majorité des participants n'ont jamais lu la politique linguistique de leur université d'attache, la plupart d'entre eux sont d'avis que le statut du français y est suffisamment valorisé. Les cours sont normalement donnés en français, les interactions avec le personnel administratif et les professeurs se déroulent en français, les courriels provenant de l'université sont toujours en français et la langue d'affichage est le français. La plupart des étudiants rencontrés sont donc d'avis que l'usage du français est valorisé par leur établissement d'enseignement. Des participants qui étudient dans des disciplines spécialisées accueillant plusieurs étudiants étrangers se sont toutefois plaints du faible niveau de connaissance du français de certains d'entre eux et, surtout, d'un manque de volonté de l'apprendre. Cela se répercute notamment sur la langue de travail dans les laboratoires en obligeant parfois les francophones à communiquer en anglais avec ces derniers et même entre eux.

Pour ce qui est de la qualité de la langue, les avis sont toutefois mitigés. La plupart des participants n'ont pas l'impression qu'il s'agit d'un aspect valorisé par leur université. Cette perception repose principalement sur deux aspects. D'abord, de nombreux participants affirment que les exigences linguistiques varient selon les disciplines d'études ou les professeurs et que la qualité de la langue n'est pas toujours évaluée. Plusieurs personnes prétendent n'avoir jamais été évaluées pour la qualité de la langue aux cycles supérieurs, et ceux qui évaluent des étudiants inscrits au baccalauréat reçoivent parfois la directive de ne pas enlever de points pour les erreurs de grammaire, d'orthographe ou de syntaxe. Ainsi, l'absence d'uniformité dans l'application des exigences relatives à la maîtrise de la langue française contribue à créer l'impression que l'université ne valorise pas suffisamment celle-ci. Ensuite, au dire des participants, les membres du personnel enseignant n'accordent pas assez d'importance à la qualité de la langue dans la documentation préparée pour l'enseignement (les plans et les notes de cours ou les présentations visuelles), ainsi que dans les courriels qu'ils envoient. Des participants ont même affirmé qu'ils doutaient de la capacité de certains professeurs ou chargés de cours à évaluer la maîtrise de la langue tellement ces derniers font des erreurs, qu'il s'agisse ou non de personnes de langue maternelle française. Ces étudiants ont par conséquent l'impression que leur établissement d'enseignement ne valorise pas suffisamment la bonne maîtrise de la langue française.

Enfin, sur le plan individuel, la majorité des étudiants rencontrés disent accorder une très grande importance à la qualité du français dans leurs écrits, même si certains jugent que cet aspect est moins crucial dans les sciences dites exactes. La bonne maîtrise du français ainsi que l'acquisition et l'usage du vocabulaire spécialisé de sa discipline d'études sont perçus comme des critères de professionnalisme, de rigueur et de crédibilité scientifique. C'est aussi une façon de se démarquer des autres dans un univers professionnel très compétitif. La maîtrise de la terminologie française spécialisée est un thème qui devrait néanmoins susciter le plus grand intérêt dans l'avenir. Bien que cet aspect n'ait été abordé qu'indirectement dans le cadre de cette étude, plusieurs participants ont rapporté qu'il est difficile, lorsqu'ils existent, d'utiliser les équivalents français des termes scientifiques qu'ils se sont appropriés et qu'ils voient toujours écrits en anglais. De toute évidence, il y a là un risque d'appauvrissement du vocabulaire spécialisé en français auquel il faudrait réfléchir sérieusement.

CONCLUSION

Dans le contexte actuel de la recherche scientifique, où l'anglais prend une place prépondérante, cette étude alimente la réflexion quant au défi que représente aujourd'hui la formation d'une relève scientifique d'expression française. L'examen détaillé de l'utilisation du français et de l'anglais dans les mémoires de maîtrise et les thèses de doctorat déposés dans des universités québécoises francophones a permis de constater que le français conserve une place prépondérante dans les mémoires et les thèses, exception faite des articles qui peuvent y être insérés. De plus, l'analyse de données qualitatives recueillies lors de séances de discussion a permis notamment de mettre en lumière quelques problématiques sur lesquelles il est nécessaire de porter une attention soutenue. Mentionnons, par exemple, l'usage de l'anglais dans les universités francophones, la maîtrise du français par les professeurs et les étudiants, la valorisation du français en tant que langue scientifique et la promotion des politiques linguistiques des universités.

Les différents constats posés dans cette étude nous rappellent l'un des défis auxquels font face les universités de langue française, soit celui de former une relève scientifique francophone tout en lui permettant de s'outiller pour participer pleinement aux échanges scientifiques à l'échelle internationale, lesquels s'effectuent le plus souvent en anglais. Il est légitime de s'attendre à ce que les individus qui obtiennent un diplôme de maîtrise ou de doctorat aient une très bonne maîtrise de la langue française, notamment de la terminologie française associée à leur discipline. D'ailleurs, pour les étudiants des cycles supérieurs qui occuperont la fonction d'enseignant-chercheur, cette compétence apparaît d'autant plus importante qu'ils auront à leur tour pour mission de former des étudiants. On comprend du même coup qu'il peut être important pour les étudiants des cycles supérieurs d'améliorer leur maîtrise de la langue anglaise. Il s'agit de maintenir l'importance respective de ces deux impératifs dans leur juste proportion.

Pour ce faire, il est nécessaire d'encourager et de mener des actions susceptibles de renforcer l'usage du français dans la sphère scientifique et, par le fait même, d'accroître sa valorisation. Sur ce point, toutes les initiatives visant à modifier les paramètres actuels d'évaluation et de diffusion de la recherche ainsi que de classement des universités, qui favorisent le plus souvent l'utilisation de l'anglais, doivent être saluées et encouragées. Plus d'actions devraient aussi être menées dans les établissements universitaires afin de promouvoir l'usage du français, à commencer par un plus grand effort de diffusion de leur politique linguistique. Face à une situation de concurrence linguistique, les politiques linguistiques deviennent un outil essentiel d'aménagement linguistique. Elles constituent un moyen de réguler l'usage du français et des autres langues dans les différentes activités de formation, elles aident à la prise de décision dans certains contextes et elles sont une façon concrète d'affirmer le caractère francophone des établissements d'enseignement universitaire.

*Conseil supérieur
de la langue
française*

Québec 

800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-2740
Télécopieur : 418 644-7654
Courriel : cslf@cslf.gouv.qc.ca

www.cslf.gouv.qc.ca